

INSCRIPTIONS

A LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Commune de MONCETZ-LONGEVAS

Au village, les enfants bénéficient d'une garderie périscolaire et d'un accompagnement dans le car pour aller et revenir de l'école de Sarry :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30	P'tit chez nous	P'tit chez nous	P'tit chez nous	P'tit chez nous	P'tit chez nous
8h45	car	car	car	car	car
9h à 12h	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12h10	car	car	car	car	car
Jusque 12h45	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	P'tit chez nous	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx
13h50	car	car		car	car
14h à 16h15	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h20	car	car		car	car
Jusque 18h15	P'tit chez nous	P'tit chez nous		P'tit chez nous	P'tit chez nous

La commune de MONCETZ-LONGEVAS ouvre sa garderie au « P'tit chez nous », situé 6 rue Royale, pour accueillir les enfants et permettre aux parents de concilier raisonnablement leurs horaires professionnels.

	Matin	Horaires estimatifs ⁽¹⁾	Midi	Horaires estimatifs ⁽¹⁾	Soir	Horaires estimatifs ⁽¹⁾
⁽¹⁾ Préciser par jour	Lundi			Lundi
⁽²⁾ Rayer les mentions inutiles	Mardi			Mardi
	Mercredi	Mercredi		
	Jeudi			Jeudi
	Vendredi			Vendredi
Forfait annuel ⁽²⁾	150 € ⁽²⁾		- Gratuit si inscrit le matin ou le soir - 60€ ⁽²⁾		150 € ⁽²⁾	
Garderie occ. ⁽²⁾	8 € ⁽²⁾		8 € ⁽²⁾		8 € ⁽²⁾	

Observation : La garderie ferme à 18h15 le soir et 12h45 le mercredi midi.

Au début de chaque trimestre, le recouvrement des sommes dues fera l'objet de l'émission de 3 titres de perception par le receveur municipal (octobre, février et mai)

Nom et prénom de l'élève : Classe de :

Nom et adresse des personnes de plus de 12 ans autorisées à prendre en charge l'enfant :
.....

Indiquer le numéro de téléphone de la personne responsable à contacter pour venir chercher l'enfant :
.....

Je soussigné :

NOM : Prénom :

Qualité :

- Reconnait être civilement responsable du comportement de mon enfant et j'accepte sans réserve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de la commune de MONCETZ-LONGEVAS ;
- Assure avoir connaissance de la fermeture de la garderie à 18h15 le soir et 12h45 le mercredi midi. Au-delà, je sais que l'accueil des enfants n'est plus assuré par la commune et que mon enfant est placé sous ma seule responsabilité.
- Autorise ⁽²⁾ / N'autorise pas ⁽²⁾ le droit à l'image.

Joindre obligatoirement : - La copie de l'attestation d'assurance - La fiche médicale complétée au verso	Fait Moncetz-Longevas, le Mention « lu et approuvé » et visa des parents
--	---

Formulaire à retourner avec ses annexes au secrétariat de mairie.
A défaut, l'enfant n'est pas admis à la garderie.



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018

Fiche médicale de la garderie périscolaire

L'enfant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

INSCRIT AU GROUPE SCOLAIRE JY COUSTEAU en classe de :

PLACÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ LÉGALE de :

Les responsables de l'enfant :

Demeurant : adresse complète :

Nom Prénom :

Téléphone du domicile :

Téléphone du lieu de travail :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Nom Prénom :

Téléphone du domicile :

Téléphone du lieu de travail :

Téléphone portable :

Adresse mail :

NOM, QUALITÉ et TÉLÉPHONE des PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom Prénom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Nom Prénom :

Qualité :

Adresse :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :

NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT :

En cas d'URGENCE, dans la mesure du possible, l'enfant sera transporté à l'hôpital de Châlons-en-Champagne. Si le souhait des parents est différent, il devra être précisé :

ALLERGIES :

Aucun médicament, quel qu'il soit, ne doit être en possession de l'enfant. A défaut, il sera confisqué.

Autres observations confidentielles à porter à connaissance de la mairie :

Fait à Moncetz-Longevas, le

Visa des parents